

L'Autonome des Territoriaux

Edition du S.A.F.P.T. N° 48 - Avril / Mai 2009



Photo de couverture : Perspective d'architecte sur l'Hôtel de ville de Montluçon (Allier - 03100)



Disponibles, nous sommes en permanence à votre écoute
Nous défendons votre grade, votre fonction
Nous vous informons sur vos droits et vos obligations
Nous revendiquons pour de nouveaux acquis sociaux

SOMMAIRE :

Page 2 : Editorial du Secrétaire Général National
Page 3 : Rapport AMBROGGIANI : Un bilan plus que mitigé..., Invitation à l'intersyndicale PM
Page 4 : Compte épargne temps, Réforme de la catégorie C, Refonte des grilles indiciaires Cat. B
Page 6 : Programme Assemblée Générale Nationale
Page 7 : Fiche d'inscription participant
Page 8 : Actualité du SAFPT, Bulletin d'Adhésion

SYNDICAT AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Rédaction : Yolande RESTOIN, Bruno CHAMPION, Thierry CAMILIERI

www.safpt.org

l.autonome@safpt.org

SAFPT NATIONAL : 35 RUE JULES VERNE - 83220 - LE PRADET

Chers(es) Collègues,

C'est avec une joie immense et une très grande fierté que les membres du Bureau National que nous sommes, vous adressons, par voie postale, notre, je devrais dire, **vosre journal « l'Autonome des Territoriaux »** puisque celui-ci va être entièrement financé et routé par les cotisations que vous versez au titre de vos adhésions au SAFPT, **Syndicat plus que jamais libre et indépendant.**

Depuis sa création en 1995, ce journal a toujours été au cœur des discussions des réunions tenues par le bureau national. Les dirigeants de l'époque, bien que conscients de son impact, ne concevaient pas que ce journal puisse être financé ainsi et c'est pourquoi il a toujours été fait de façon épisodique avec bien souvent de grands arrêts de distribution, laissant, à nombre d'entre vous, une impression d'abandon une fois la cotisation payée.

Le 27 août 2008, lors du Comité National qui a eu lieu à Valence, le Bureau National a été complètement remanié.

De nouvelles directives ont été fixées, de nouvelles façons de travailler ont été instaurées.

Grâce au travail fourni depuis ces 7 derniers mois par tous les membres du Bureau National, le bilan que nous dressons aujourd'hui est plus que positif.

- Création de 8 sections
- Des résultats aux élections professionnelles de novembre et décembre 2008 presque équivalents à ceux de 2001, et ce, malgré toutes les embûches qui ont été mises sciemment, par certains, sur notre route
- Des adhésions en ligne qui abondent et ce, de tous les départements, grâce à notre site qui est un des sites les plus attractifs de la Fonction Publique Territoriale
- Un rendez-vous obtenu le 5 janvier 2009 au Ministère où nous avons été reçus par Monsieur Michel GUENNEAU, Conseiller technique pour la Fonction Publique Territoriale et le statut des élus locaux et où nous avons pu faire part de nos revendications et de nos propositions concernant plusieurs dossiers (retraites des emplois classés en catégorie active, statut des ASVP, Régime indemnitaire, brigades cynophiles, instances paritaires, situation des ATSEM, ...)
- Une remise en route de L'Union Départementale de l'Allier avec un nouveau bureau ainsi que la remise en route de toutes les sections existantes dans le 03 et notamment celle de Vichy avec là aussi un nouveau bureau.
- Des formations dispensées aux responsables de sections par le biais de notre institut de formation, l'IEF-SAFPT, réactivé
- Notre position et notre implication lors des dernières grèves
- Des réunions du Bureau National qui se font sur une journée de travail intense et non plus étalées sur deux jours, et ce, afin de limiter les frais.
- Et pour finir, la publication de notre journal qui se fera tous les deux mois.

Je tiens également à vous informer que notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire Nationale aura lieu les 3, 4 et 5 juin prochains à Montluçon dans l'Allier. J'espère que vous serez nombreux à vous joindre à nous. Ce sera ainsi l'occasion pour les uns et les autres de faire connaissance et de réaliser à quel point le SAFPT prend sa place sur l'échiquier syndical.

Merci à chacun de vous pour votre confiance et votre implication dans le SAFPT.

A très bientôt, bien cordialement,

Yolande RESTOUIN
Secrétaire Général National

RAPPORT AMBROGGIANI : Un bilan plus que mitigé...

Attendu par toute une profession, le rapport AMBROGGIANI est enfin paru.
A la lecture de ces 33 pages, un sentiment mêlant la satisfaction et le désarroi se fait sentir.

Satisfaction tout d'abord avec plusieurs suggestions émises dans ledit rapport et que l'on retrouve dans le cahier de propositions nationales du SAFPT (NBI pour la reconnaissance des spécialités, déroulement de carrière des Gardes Champêtres, abandon des appellations actuelles à partir de la Catégorie B...).

Autre motif de satisfaction, la proposition faite de permettre l'intégration des ASVP en Police Municipale (sous condition). Cette solution et les conditions d'intégration ayant été réalisées par le SAFPT lors de notre Assemblée Générale Nationale de SALON en juin 2007.

D'autres sujets sont à mi-chemin entre la situation actuelle et les demandes du SAFPT notamment en matière de formation où le rapport préconise la création de 2 pôles placés sous l'égide du CNFPT alors que pour notre part, nous réclamons depuis de nombreuses années la création d'une école de Police Municipale.

Le grand désarroi concerne l'immense majorité des Policiers Municipaux.

Plus de compétences avec l'arrivée de la Police Territoriale... **mais aucun volet social !!!**

Où sont passées les belles promesses faites par les signataires du protocole d'accord en 2006 ???

De plus, le rapport signifie clairement à la Catégorie C de notre profession qu'elle n'a rien à attendre des futures réformes

Par contre, un groupe de privilégiés bénéficient depuis 1999 de toutes les réformes successives sans que cela n'offusque quiconque... il faut dire que ces personnes ne se trouvent plus en Catégorie C depuis bien longtemps !!!

Dans ces conditions, seules les Catégorie A et B pourraient bénéficier d'avancée... comme en 2006 pour la catégorie C, le toilettage de la catégorie B de la Police Municipale précéderait de quelques mois celui de la FPT... **on peut donc légitimement s'interroger sur l'intérêt d'un tel procédé !!!**

Enfin, le rapport conclut sur la crise d'identité actuelle des Policiers Municipaux, mais ne cite pas la véritable raison de cette situation :

Une évolution vertigineuse de notre profession avec toujours plus de compétences sans qu'aucun avantage en contre partie ne vienne la justifier !

INVITATION A L'INTERSYNDICALE PM DU 13 MAI 2009.

Le 16 avril 2009, le **SAFPT** a été convié, par un Communiqué de presse émanant du SNPM-CFTC, à une réunion intersyndicale qui devrait se tenir le 13 mai prochain à Courbevoie.

Ne pouvant nous rendre à ce rendez-vous, nous avons donc répondu par écrit à cette invitation en louant l'initiative mais en faisant part de notre incompréhension quant à la participation des syndicats signataires du Protocole d'accord de 2006.

Certes, les temps exigent que nous soyons solidaires, d'autant que tous les syndicats ont des revendications identiques en ce qui concerne le Volet Social et le double agrément, mais comment oublier un passé récent où une même intersyndicale avait été réalisée avant que certains ne se désolidarisent pour aller signer le fameux protocole !

Quelle garantie avons-nous que cette situation ne se renouvellera pas ?

AUCUNE...

Malgré cela, le SAFPT sera signataire de la future déclaration commune évoquant les sujets précités et ce dans un intérêt général.

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National
Responsable de la Commission Nationale Police Municipale

Des précisions ministérielles

Le décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 modifiant le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne temps (CET) dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature, a notamment mis en place un dispositif de rachat de jours épargnés et assoupli les conditions d'utilisation des jours détenus sur un CET.

Dans deux réponses récentes à des parlementaires, le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique apporte des précisions sur la transposition de ce dispositif à la fonction publique territoriale.

Le rachat des jours épargnés :

L'article 4 du décret du 3 novembre 2008 (dispositions propres au décret) permet aux agents de l'Etat de racheter la moitié des jours inscrits sur un CET au 31 décembre 2007, par tranche de 4 jours maximum par an. Selon le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, la transposition de cette mesure à la fonction publique territoriale exige préalablement une modification de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le gouvernement devrait prochainement prendre une initiative en ce sens.

L'utilisation des jours épargnés :

Toujours pour la fonction publique de l'Etat, le décret du 3 novembre 2008 a supprimé le seuil de 40 jours épargnés qui conditionnait l'utilisation des droits à congés portés sur un CET, de même que l'obligation d'utiliser les droits à congés dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle une épargne minimale de 40 jours ouvrés est inscrite sur le compte. Le secrétaire d'Etat à la fonction publique confirme que ce dispositif sera bien transposé à la fonction publique territoriale. Il indique, en outre, qu'à la différence du rachat des jours épargnés, cette mesure ne présente pas de difficulté juridique et n'implique donc pas une intervention législative.

(source « les informations administratives et juridiques –février 2009)

Réforme de la catégorie C - Perspectives de modifications

Dans le cadre de la réforme des carrières de la catégorie C, il a été décidé la mise en place d'un examen professionnel d'avancement de grade au niveau du grade situé en échelle 4 de rémunération, où l'entrée sur concours est requise afin de vérifier l'aptitude professionnelle des agents recrutés sans concours, pour ne pas disqualifier celui-ci et maintenir le niveau de qualification.

En réponse aux problèmes de gestion rencontrés par de nombreuses collectivités, le rapport sur le bilan de la réforme de la catégorie C, adopté lors de la réunion plénière du 17 décembre 2008 du CSFPT, préconise notamment d'**ouvrir aux adjoints techniques territoriaux de 2ème classe (échelle 3) une voie d'accès au choix leur permettant d'accéder au grade d'adjoint technique territorial 1ère classe (échelle 4)**. Les propositions de ce rapport vont être examinées au cours d'une réflexion interministérielle sur le bilan des accords du 25 janvier 2006 ayant conduit à la réforme.

QE n° 32497, parue au JO AN(Q) du 10 mars 2009, p. 2352

(Source : Point doc n° 172)

Refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie B

La nouvelle grille indiciaire prévoit : Un relèvement des indices de rémunération *en début de carrière* pour les agents qui ont passé les concours au niveau Bac ou Bac+2, soit une progression annuelle de 1 040 € par rapport à la grille actuelle ; Un relèvement des indices *en fin de carrière*, parallèlement à un déroulement de carrière plus long pour les agents de catégorie B : 32 ans (Bac+2) ou 33 ans (Bac). Cela représente une progression annuelle entre 1 500 €/an à 2 600 €/an selon le niveau de recrutement de l'agent.

Cette nouvelle grille indiciaire sera mise en oeuvre au cours de la période 2009-2011 avec une attention particulière sur les règles de reclassement pour les agents.

Une concertation spécifique aura lieu avec les employeurs hospitaliers et les employeurs territoriaux sur les modalités et le calendrier d'application de la nouvelle grille aux corps et statuts d'emploi des fonctions publiques hospitalière et territoriale.

Ces mesures s'ajoutent à l'engagement d'Eric Woerth de verser en 2009 la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour la deuxième année consécutive. (En 2008, 130 000 personnes qui ont bénéficié de la GIPA pour un montant moyen de 740 €, avaient plus de 50 ans).

Après la rénovation de la grille indiciaire des agents de catégorie B, les ministres annoncent que des discussions seront menées avec les organisations syndicales signataires sur la rénovation de la grille indiciaire des agents de catégorie A.

Vie des Sections SAFPT

➤ Département 03

UNION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER. Bureau renouvelé le 11 mars 2009

Secrétaire Général : Frédéric JUILLET (Montluçon) - **Secrétaires Adjoint** : Michel DUMONTET (Domerat) Joël BURGAT (SICTOM Sud Allier) - Brigitte GALTIER-GERBOUT (Cusset)

Trésorier : Sylvain AUFRERE (Montluçon) - **Trésorier Adjoint** : Antonio MORALES (Cusset)

Membres : Patrice CHARLAT (Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier), Thierry MONAT (Vichy), Alexandre DOUARCHE (Vichy), Didier BLAIN (SICTOM Sud Allier), Sylvie LABOUREYRAS (Domerat), Angèles LISTRAT (Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier) - **Conseiller Technique** : Philippe AZEVEDO (Montluçon)

Le siège social a été fixé à MONTLUCON (03100) 8, bis, Place Jean Jaurès.

VICHY : Bureau renouvelé le 12 mars 2009

Secrétaire Général : Thierry MONAT - **Secrétaire Adjoint** : Gilles CHARGROS

Trésorier : Alexandre DOUARCHE - **Trésorier Adjoint** : Denis JEANNIN

Membres : Isabelle JEANNIN, Richard LADEGAILLERIE, Bernard CHARVY

➤ Département 76

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FECAMP Section créée le 17 septembre 2008

Secrétaire Général : Carole GOUBERT - **Secrétaire Adjoint** : Françoise DAJON - **Trésorier** : Marie-Pierre DUPLESI

➤ Département 83

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE. Section créée le 18 décembre 2008

Secrétaire Général : Olivier CASTOR - **Secrétaire Adjoint** : Laurence TORNATO

Trésorier : Maryse DECHEVRE - **Trésorier Adjoint** : Bernard ARMAND

Secrétaire Administrative : Marie HEDON - **Membres** : Christophe ALBA, Magalie AMARE, Bruno BAUDOIN, Djamel BENYOUCEF, Francis BIEUX, Robert CZERNECKI, Jonathan GANTES, Agnès GARRUS, Patrick ORTIS.

LE LUC EN PROVENCE. Section créée le 9 février 2009

Secrétaire Général : David PELERU - **Secrétaire Adjoint** : Laurence ICARD

Trésorier : Mario MAGLOIRE - **Trésorier Adjoint** : Laurent ESCABIAS

TRANS EN PROVENCE. Section créée le 23 février 2009

Secrétaire Général : Sylvie GODANO - **Secrétaire Adjoint** : Jean-Tony MARIANI

Trésorier : Noëlle DUMAS - **Trésorier Adjoint** : Ludwig BARJON

ROCBARON. Section créée le 25 février 2009

Secrétaire Général : Isabelle ROL - **Secrétaire Adjoint** : Michelle FICAT

Trésorier : Martine AGARD - **Trésorier Adjoint** : Nathalie GIROUSSE - **Membre** : Marie-Claude CUNAT

➤ Département 84

UNION DEPARTEMENTALE DU VAUCLUSE : Bureau renouvelé le 22 septembre 2008

Secrétaire Général : Roger BENOIT - **Secrétaire Adjoint** : Lucien GILS

Trésorier : Valérie GIMBERT - **Trésorier Adjoint** : Mauricette GAUTIER-HILAIRE

Le siège de l'UD 84 a été transféré au 8, rue des Grottes. 84000 AVIGNON

ISLE SUR LA SORGUE. Bureau renouvelé le 12 novembre 2008

Secrétaire Général : Démétria FERNANDEZ - **Secrétaire Adjoint** : Nicolas CHARLIN

Trésorier : Virginie ARNOLD - **Trésorier Adjoint** : Richard ARSAC - **Membre** : Claude MORENO

AVIGNON : Bureau renouvelé le 17 mars 2009

Secrétaire Général : Edith PASSONI - **Secrétaires Adjoint** : Dominique ABATE - André BERAHA

Trésorier : Patricia LOPEZ - **Trésorier Adjoint** : Laurent PERON

Secrétaire Administratif : Yannick MESTRE - **Membres** : Jean-Paul DELACROIX, Laurent LECOMBLE, Thierry BOTELLA, Jean-Claude GOUMARRE, Agnès MARCAT, Martial RAME, Dominique ROUBAT, Fabienne THOMAS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE NATIONALE COMITE NATIONAL

**3, 4 & 5 JUIN 2009 à l'Espace Boris VIAN
Ferme des Ilets - Rue des Faucheroux - Montluçon (03)**



Visitez le site de la Ville de Montluçon : <http://www.ville-montlucon.fr>
Plan de la Ville de Montluçon : <http://www.mairie-montlucon.fr/php/plan/plan.php>

PROGRAMME :

➤ Mercredi 3 Juin 2009 :

- Accueil des participants de 14 h à 19 h
- Bureau National de 15 h à 18 h
- Dîner au restaurant à 20 h 30

➤ Jeudi 4 Juin 2009 :

- Ouverture des travaux à 9 h
- Travaux en commissions de 9 h 15 à 12 h
- Révision des comptes de 9 h 15 à 11 h 30
- Déjeuner sur place (buffet) de 12 h 30 à 14 h
- Travaux en commissions de 14 h à 16 h 30
- Assemblée Générale Ordinaire de l'IEF-SAFPT de 16 h 30 à 18 h
- Dîner au restaurant à 20 h 30

➤ Vendredi 5 Juin 2009 :

- Comité National / Assemblée Générale de 9 h à 12 h
- Déjeuner sur place (buffet) de 12 h 30 à 14 h 30

Le dossier d'inscription est également disponible sur notre Site Internet : www.safpt.org



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE NATIONALE COMITE NATIONAL

**3, 4 & 5 JUIN 2009 à l'Espace Boris VIAN
Ferme des Ilets - Rue des Faucheroux - Montluçon (03)**

FICHE D'INSCRIPTION

Date Limite et impérative le 11 MAI 2009

PARTICIPANT

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél Bureau :/...../...../...../..... Fax :/...../...../...../..... (Bureau Personnel)
Tél personnel :/...../...../...../..... Portable :/...../...../...../.....
E. mail :@.....
Section : Département :
Jour et heure d'arrivée :/6/09 àh - de départ :/6/09 àh
Moyen utilisé : Automobile SNCF

FORFAIT DU SEJOUR

Cocher case(s) correspondante(s)

- Option N° 1 : du dîner Mercredi 3 Juin au déjeuner Vendredi 5 Juin**
(2 Repas midi / 2 Repas soir / 2 Nuitées avec Petit déjeuner / Pauses Collation)
Chambre Single 172 € // * **Chambre Double 135 €**
- Option N° 2 : du déjeuner Jeudi 4 Juin au déjeuner Vendredi 5 Juin**
(2 Repas midi / 1 Repas soir / 1 Nuitée avec Petit déjeuner / Pauses Collation)
Chambre Single 114 € // * **Chambre Double 95 €**
- * Nom / Prénom Accompagnant pour Chambre Double :**
- Option N° 3 : du dîner Mercredi 3 Juin au déjeuner Vendredi 5 Juin** **Option N° 3 88 €**
(Sans Nuitée / 2 Repas midi / 2 Repas soir / Pauses Collation)
- Option N° 4 : du déjeuner Jeudi 4 Juin au déjeuner Vendredi 5 Juin** **Option N° 4 72 €**
(Sans Nuitée / 2 Repas midi / 1 Repas soir / Pauses Collation)
- Option N° 5 : Participation Journée du Jeudi 4 Juin et Vendredi 5 Juin** **Option N° 5 40 €**
(Sans Nuitée & Sans dîner / 2 Repas midi / Pauses Collation)
- Option N° 6 : Participation A.G. du Vendredi 5 Juin** (1 Repas midi / Pause collation) **Participant 20 €**

Le règlement complet à l'inscription sera très apprécié.

- ARRHES : 80 € à l'inscription et par personne, pour options 1 & 2**
: 50 € à l'inscription et par personne, pour options 3 & 4
: 40 € à l'inscription et par personne, pour option 5
: 20 € à l'inscription et par personne, pour option 6

Règlement à adresser à : Monsieur Frédéric JUILLET Secrétaire Général Départemental SAFPT 03
8bis Place Jean JAURES 03100 Montluçon - Mel : fredericjuillet@mairie-montlucon.fr

IMPORTANT : Pour être prise en considération, toute réservation doit être accompagnée d'un chèque d'arrhes (ou règlement complet).

Le solde sera à régler à l'accueil, dès votre arrivée.

Date :

Signature :

ACTUALITE DU SAFPT

Assemblée Générale Ordinaire Nationale 3, 4 et 5 JUIN 2009

Espace Boris Vian - Ferme des Ilets - Rue des Faucheroux 03100 MONTLUÇON



Au cœur de l'Europe et de la France des régions, au carrefour du corridor rhodanien et de l'axe Atlantique, Montluçon vous invite à la découvrir, le temps de cette Assemblée. Entre nature et culture, au cœur d'un vaste jardin à la française façonné par le bocage bourbonnais, Montluçon s'offre à vos envies. Oubliez le stress dans la chaleur naturelle des sources thermales, à l'ombre des chênes séculaires de Tronçais, au rythme lent des rivières.

Baladez vous à l'ombre du château des Bourbon ; au fil des ruelles de la cité médiévale, à travers parcs et jardins, par les étages des nombreux bâtiments classés, découvrez les trésors d'un patrimoine omniprésent.

Nous vous espérons très nombreux à participer à cette manifestation, organisée par nos collègues de ce beau Département.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e), nom et prénom.....

Adresse.....

Grade.....

Collectivité.....

**Demande mon adhésion au
SYNDICAT AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (S.A.F.P.T)
Siège National : 35 Rue Jules Verne - 83220 LE PRADET**

à compter du.....

Je recevrai après paiement de ma cotisation une carte syndicale et les timbres correspondants aux mensualités payées ainsi que le journal syndical édité par le S.A.F.P.T.

Date Signature

SAFPT NATIONAL : 35 RUE JULES VERNE - 83220 - LE PRADET